

MONTEUX

Conseil municipal : des taux d'imposition inchangés

Les deux dernières séances du conseil municipal de la nouvelle mandature étant réservées à l'installation des élus pour la première et aux affectations de délégations pour la deuxième, la séance de lundi soir en mairie faisait donc office de véritable réunion de travail pour les 33 élus présents ou représentés. La bagatelle de 36 questions étaient à l'ordre du jour dont une majorité de délibérations budgétaires rapportées par Alain Brès.

A commencer par l'affectation du résultat pour le budget ville (4 voix contre et 4 abstentions) dont l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2013 s'élève à 1 566 690,32 euros (déficit section d'investissement 326 202,13 euros).

Quatre votes contre le budget de la ville

Ensuite, la question n°12 concernant le vote des taux d'imposition fera l'unanimité (33 pour) avec des taux d'imposition inchangés en 2014 à 13,29 pour la taxe d'habitation, 19,40 pour le foncier bâti et 47,82 pour le foncier non bâti. Le produit attendu pour 2014 étant de 4 431 902 euros. Ce qui fera dire au maire rapporteur de la question : "Nos taux restent nettement au dessous des moyennes départementales et nationales. La commission des finances s'est prononcée pour."



Le maire : "Nos taux restent nettement au dessous des moyennes départementales et nationales". /PHOTO E.F.

Les élus de l'opposition ont voté contre (pour quatre d'entre eux et quatre abstentions) lors du vote du budget ville qui s'équilibre comme suit : 13 551 062,00 euros pour la section de fonctionnement et 5 244 610,32 euros pour la section d'investissement.

Huit abstentions (pour 25 voix pour) ont ensuite sanctionné les neuf questions suivantes concernant les affectations des résultats : du budget annexe de Saint Hilaire (64 332,26 euros de déficit à la section de fonctionnement compte administratif 2013 pour 496 178,29 d'excédent), budget annexe zone des Confines (44 503,85 euros de fonctionne-

ment et 1 531,49 euros d'investissement), budget annexe quartiers est (0 euro de fonctionnement et 112 051,64 euros d'investissement), budget annexe centre ancien 75 297,26 euros de fonctionnement et 317 485,84 d'investissement), budget annexe opérations foncières (12 229,24 d'excédent de fonctionnement et 1 374 400,74 d'investissement), budget annexe ZAD la Lône-Récaveau (2 100,00 déficit de fonctionnement et 88 462,34 excédent de fonctionnement) et budget SPANC (8 785,46 déficit fonctionnement).

Les budgets annexes 2014 ont également été votés (les élus d'opposition s'étant abste-

nus et quatre ont même voté contre aux questions N° 24, 25 et 27) à cette séance qui aura aussi traité de l'acquisition des équipements publics de la ZAC de Beaulieu, du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, de deux cessions : d'un terrain sis avenue Jean Rioufol ainsi que d'un autre terrain quartier de la Sorquette.

Les questions sur les créations de postes, les prix des lauréats du Salon d'Art Contemporain et enfin la désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de la société Axedia (Michel Mus désigné) clôtureront la séance.

E.F.

ZOOM SUR le Festival du foot féminin

Jeudi à Saint Hilaire. La 5^e édition du Festival de Football Féminin organisé par le club Montilien rassemblera jeudi 1^{er} mai (de 9h à 17h30) cette année encore plus de 260 joueuses venues de toute la région "et même d'ailleurs puisque l'Olympique Lyonnais,



l'OGC Nice et les joueuses Marseillaises seront alignées contre celles des clubs locaux comme Aix, Avignon ou encore Nivolas et Claix", souligne Christophe Cattelain, l'entraîneur du FCFM, qui enregistre plus de 24 équipes de U13 et moins de 17 dont les tenants du titre sont respectivement les Lyonnaises et les Montiliennes. Venez nombreux encourager les joueuses sur les pelouses de Saint Hilaire où une buvette et de la restauration sont disponibles sur place.

/PHOTO E.F.

"Un Pas Vers Toi" a proposé une soirée pour les

enfants malades L'équipe de bénévoles de l'association montilienne Un Pas Vers Toi a une nouvelle fois organisé un événement pour la bonne cause avec cette soirée festive et artistique à la salle du château d'eau où la chanteuse Deborah était sur scène. "Le but est de toujours récolter les fonds pour venir en aide aux personnes atteintes de dystonie ou autres maladies rares ainsi qu'à leur famille", résume Sandrine Marchand, la présidente de Un Pas Vers Toi qui après être venu en aide à la petite mascotte Lola, va soutenir le jeune footballeur montilien Maxime atteint de leucémie. Par ailleurs, l'association participera à un grand concours de boules (les équipes seront composées de personnes à mobilité réduite et de personnes valides) le 8 juin prochain. → Une journée sera animée par un groupe de rock et un repas sera proposé aux participants. Inscriptions : 06 19 22 09 14.



E.F.



PRIX CHOC

offres valables
du 30 avril au
3 mai 2014

VIANDE BOVINE - ORBILIER - SAISON - CHOCOLAT - ASPERGES - VERRES - MOUTILLIENS

PAYS DU COMTAT

SPORTS EXPRESS

MONTEUX

L'Entente bouliste qualifiée



→ Samedi, l'Entente Bouliste de Montoux jouait à Valréas, dans le cadre de la coupe de France, en six parties "tête à tête", auxquelles il faut y ajouter des rencontres en doublettes. Les Montilliens ont gagné 4 parties sur 6, ne s'inclinant que deux fois, sur le score de 12 à 13. Par cette victoire, l'Entente bouliste fait partie des 8 clubs vauclusiens encore en lice. L'équipe était composée d'André Frontini (capitaine) Béatrice Meffre, Yannick Angeletti, Remy Clot, Jean-Paul Galliano, Kevin Macak, Guy Rollet et Tony Perret. Ce week-end, l'Entente bouliste a enregistré un total de 168 joueurs sur les trois concours organisés, avec au palmarès : Jimmy Perret, Tony Azzinari et Alain Torres, vainqueurs de Maxime Martinez, Roland Navarro et René Lévêque. **Prochains concours : mercredi 30 avril**, mêlée à 2 joueurs, 60 € + frais de participation, **vendredi 2 mai**, mêlée à 3 joueurs, 60 € + frais de participation ; **samedi 3 mai**, mêlée 3 joueurs 60 € + les frais de participation.

Rugby : une défaite honorable

→ Les rugbymen juniors de Montoux, qui jouaient leur 32^{es} de finale à Béziers contre Alban se sont inclinés sur le score de 5 à 9. À la mi-temps Montoux menait 5 à 0, grâce à un essai de Julien Faure. Ce sont trois pénalités réussies par Alban en seconde période qui ont ruiné les espoirs de Montoux. Une fin de parcours plus qu'honorable, puisque cette équipe juniors née dans la douleur avec seulement neuf éléments en début de saison s'est payé le luxe de remporter le bouclier de Provence et une victoire en 64^{es} de finale du championnat de France "Juniors Philliponneau". Prochain rendez-vous : demain jeudi 1^{er} mai à Montoux, pour les finales du challenge Dominique Leydier.

Football : deux défaites pour une victoire

→ Dimanche, les seniors 1 de l'Olympique Montellais ont perdu chez l'Avignon US 3 à 1 ; les seniors 2, à domicile, ont battu Jonquières 6 à 2 ; les "U15 ans" ont été défaits à Barbentane 3 à 0.

MONTEUX

Un conseil municipal sans accroc

Le vote du budget était certes le point fort de la réunion du conseil municipal, lundi soir. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, d'autres questions ont été débattues et ce, sans le moindre accroc, puisque la séance, commencée à 18 h 30, a pris fin à 20 h 30.

C'est ainsi qu'a été votée à l'unanimité, l'acquisition des équipements publics de la ZAC du quartier Beaulieu à la commune et la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (8 abstentions -25 pour).

La délibération sur la cession des anciens terrains de tennis (950 000 € - 5 411 m²) à la SARL Progimmo d'Aix-en-Provence, en vue d'une construction de petits logements

collectifs s'est soldée par 4 voix contre (liste Arnaud), et 4 abstentions (liste Bouyac). Un plan de prévention des bruits dans l'environnement a été voté aussi à l'unanimité.

Les élus ont autorisé le maire à procéder au paiement des dépenses, correspondant aux prix attribués aux lauréats du 2^e Salon d'art contemporain soit un total de 1 675 €.

Ont été nommés ensuite comme représentants de la commune : au conseil d'administration de la société Axédia, Michel Mus (8 abstentions de l'opposition) et à la mission locale, Mireille Sauvayre-Gaudin (unanimité) et les représentants à la commission communale des impôts directs.



Les élus de la majorité ont débattu sans accroc sur la plupart des questions lors du dernier conseil municipal.

Les taux d'imposition ne changent pas

Le vote du budget était, lundi soir, le point fort de la séance du conseil municipal. Ce budget de la ville équilibre à 13,5 M€ pour la section de fonctionnement et 5,25 M€, pour la section investissement. Il a été voté avec 25 voix pour, 4 abstentions (liste Rémy Arnaud) et 4 voix contre (liste Jacqueline Bouyac).

En revanche, c'est à l'unanimité qu'ont été votés les taux d'imposition pour 2014, pour un produit attendu de 4,43 M€. Ces taux, inchangés par rapport à 2013, sont les suivants : taxe d'habitation 13,29 %, foncier bâti 19,40 %, foncier non-bâti 47,82 %.

Le maire a souligné que les montants sont en dessous de la moyenne départementale des communes de même strate.

D'un autre côté, Jacqueline Bouyac s'étonne de l'importance de l'affectation des ré-

sultats du budget ville - 1,56 M€ - dans le domaine des dépenses de fonctionnement. Dans celui des dépenses d'investissement, elle s'étonne de la différence entre l'affectation des résultats - 326 202 € - qu'elle rapproche des 482 402 € annoncés. Alain Bres lui a répondu que c'était bien la somme initialement prévue moins les « reste à réallouer ».

L'indemnité du maire diminue

L'affectation des résultats des sept budgets annexes a fait l'objet d'un vote par 25 voix pour et 8 abstentions (l'opposition). Le vote des budgets annexes qui était systématiquement contre, de la part de l'opposition, s'est transformé en majorité en abstention, sauf concernant celui du centre ancien et des opérations foncières. La liste Jacqueline Bouyac

votant contre, avec 25 voix pour la majorité et 4 abstentions de la liste Rémy Arnaud. La clôture des deux budgets annexes Saint-Hilaire 2 et 3 soldés a été votée à l'unanimité. Mais le transfert de terrains du budget ville au budget Saint-Hilaire s'est soldé par 4 abstentions (liste Bouyac) et 29 pour, y compris les 25 voix de la majorité, plus les 4 voix de la liste Arnaud.

Ont été votés par 29 voix pour (25 majorité plus les 4 voix de la liste Bouyac), le montant de l'indemnité du maire à 48 %, au lieu de 65 % de l'indice brut 1015, qui est d'environ 3 801 €) à 27,50 %, pour le 1^{er} adjoint 20 %, pour les autres adjoints et 11 %, pour les délégués, les frais de missions des élus (plafond environ 4 160 €), les crédits de formation des élus les frais de représentation du maire.

Marion Barrot remplace Magali Lejeune (Bleu Marine)



Marion Barrot aux côtés de Rémy Arnaud (liste Montoux Bleu Marine).

Les résultats des élections municipales avaient donné 4 élus dans la liste de Rémy Arnaud (Montoux Bleu Marine), dont Magali Lejeune la quatrième sur la liste. Pour des raisons de santé elle a fait savoir qu'elle ne pouvait plus assurer son mandat. Pour lui succéder, le cinquième Joseph Borja a tenu à céder sa place à la jeune Marion Barrot, 22 ans, assistante de gestion.

Marion Barrot a donc siégé pour la première fois officiellement lors de la séance du lundi 28 avril.